

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 12

Artikel: Fédération européenne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fédération européenne

Le deuxième congrès annuel de l'Union européenne des fédéralistes s'est tenu au Palais de Venise, à Rome, du 7 au 11 novembre dernier.

Plus de cinq cents personnes, venues de douze pays, participèrent aux débats que suivaient avec attention de nombreux observateurs et des journalistes. Parmi les personnalités marquantes présentes au congrès, citons le grand philosophe et socialiste italien Ignazio Silone et le syndicaliste international Léon Jouhaux.

Dans son discours, le président du bureau exécutif, M. Brugmans, a déclaré :

« Il faut enfin que le monde sache que le Mouvement européen, avec toutes ses variations, est un et indivisible et qu'il saura se battre contre ses ennemis, contre les tièdes, contre les faux amis.

» Autonomie à la base, unité au sommet.

» Cela signifie que toutes les organisations coordonnées par l'U. E. F. resteront demain ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour. Elles continueront à sauvegarder leur contenu doctrinal plus ou moins accentué. Elles garderont leur caractère propre et leur inspiration, leurs préoccupations particulières. Mais plus que jamais elles s'engageront dans le combat européen commun.

» Unité, oui — unité de toutes les forces démocratiques qui militent pour la fédération ou qui tendent vers elle. Unité solide, mais en même temps unité souple et riche de diversité, diversité comparable à celle de l'Europe future elle-même.

» Unité fédérale pour tout dire...

» Inutile de promettre monts et merveilles. L'Europe ne sera pas, dès sa création, une terre de lait et de miel. Mais c'est une terre promise, car on y retrouvera la joie au travail, car le travail y aura retrouvé un sens. Et c'est bien là ce que demandent les Européens. Ils réclament, certes, une amélioration de leur niveau de vie que seule la fédération pourra leur garantir. Ils demandent d'être protégés des tempêtes internationales. — Mais ce qu'ils demandent surtout, c'est une communauté à laquelle ils puissent croire, pour laquelle ils puissent sacrifier leurs intérêts immédiats et matériels. Ils demandent enfin que leur vie sociale s'insère dans un ensemble cohérent qui les inspire. »

Cette volonté de doter l'Europe d'une économie et d'une politique cohérentes s'est manifestée clairement dans la résolution économique votée par le congrès.

Cette résolution constate que « l'objectif économique essentiel est de réaliser le plus rapidement possible un marché européen de deux cents à deux cent cinquante millions d'habitants au minimum, à l'intérieur duquel la circulation des hommes, des marchandises et des capitaux soit libre ». Elle déclare que « la Fédération européenne augmentera non seulement la prospérité de ses membres, mais aussi celle des pays d'outre-mer qui leur sont politiquement associés ». La résolution demande encore « qu'une première institution européenne à créer sans délai soit celle d'une monnaie européenne unique, dont beaucoup pensent qu'elle doit être fondée sur l'or, circulant sans entraves à l'intérieur de tous les pays participants et entre eux et qui soit, par conséquent, émise par une banque européenne soustraite à toutes influences gouvernementales particulières ; que la deuxième institution économique européenne à créer soit, après étude à engager immédiatement par le comité central, une Société européenne des houillères qui, dotée de l'autonomie administrative et financière, serait susceptible d'assurer la coordination de la production et de la distribution du charbon pour l'ensemble des nations européennes et réglerait, en premier lieu, la gestion des mines de la Ruhr, supprimant ainsi un des plus irritants problèmes de l'Europe ».

Une autre résolution, inspirée par les nombreux syndicalistes qui participèrent activement aux travaux du congrès, détermine en ces termes le rôle des syndicats :

*Participation syndicale
à la construction de l'Europe fédérée*

« Divers projets prévoyant la construction d'organismes supranationaux chargés de gérer, dans l'intérêt de la communauté européenne, la production de certains secteurs-clefs (Sociétés européennes du charbon, de l'énergie, du crédit, etc.), certains principes d'ordre social doivent être précisés :

» a) Il apparaît utile de prévoir l'harmonisation progressive des législations sociales et des systèmes de sécurité sociale dans les différents pays, pour équilibrer les incidences pesant sur les diverses économies nationales et permettre éventuellement les échanges de main-d'œuvre indispensables à la reconstruction de l'Europe.

» b) Le fait que les organisations syndicales doivent être associées à la gestion des organismes économiques européens implique la participation syndicale à tous les échelons de ceux-ci, y compris celui des organismes directeurs.

» La formule à employer pour cette participation doit être cherchée dans le sens d'organismes coopératifs, non étatisés, ou dans celui des structures existant déjà dans certains pays ayant organisé leur économie sous forme d'une démocratie sociale.

» c) Par ailleurs, la participation des travailleurs à l'organisation des économies nationales est une condition nécessaire à la construction d'une économie véritablement démocratique. Pour être effectivement réalisée, elle doit, pour commencer, revêtir dans chaque pays des fonctions adaptées au degré de préparation où se trouvent les cadres techniques et se développer progressivement à mesure de la formation de cadres compétents susceptibles d'assurer les responsabilités de la gestion.

» On est ainsi amené à prévoir un organisme européen d'action et de représentation syndicale qui, jouant un rôle analogue à celui du B. I. T. ou de la commission syndicale du Plan Marshall, orientera et coordonnera les diverses actions syndicales dans les différents pays. D'autre part, il faudra envisager un organisme européen pour la formation des cadres techniques, dont les diverses sections nationales pourraient être rattachées au Centre européen de la culture.

Participation syndicale à l'assemblée européenne

» Les syndicats doivent déléguer eux-mêmes, dans les limites fixées par les parlements pour la représentation des organismes non parlementaires, leurs représentants à l'assemblée européenne. Dans chaque pays adhérent, les centrales ouvrières doivent procéder aux désignation selon des modalités démocratiques, par voie élective et au scrutin secret de préférence.

» Chaque pays devra désigner les organismes syndicaux susceptibles d'être représentés à l'assemblée européenne.

Participation du Centre européen de la culture à la formation des cadres syndicalistes

» Sans vouloir ôter aux syndicats la formation des cadres dont ils ont besoin, le Centre européen de la culture pourrait faciliter ou préparer, à l'échelon européen, une sorte d'enseignement supérieur permettant aux divers cadres nationaux de prendre connaissance des nécessités communes de l'économie européenne. Il pourrait ainsi contribuer à coordonner et à harmoniser la formation des cadres dans divers pays.

» Pour terminer, la commission économique du congrès de Rome rappelle que, conjointement aux sentiments patriotiques dont elle a fait preuve dans les différents pays, la classe ouvrière est de tradition supranationaliste. C'est dans ce sens que le fédéralisme, subordonnant les intérêts nationaux à des intérêts supérieurs, pratiquant des abandons de souveraineté au bénéfice d'organismes supranationaux, renouvelle et réalise ses aspirations constantes. Dans cet ordre d'idées, il convient, comme première manifestation des tendances européennes du syndicalisme, de mettre fin le plus tôt

possible à la division de l'Europe. Le premier vœu à formuler dans le domaine syndical viserait à intégrer les syndicats allemands libres dans le syndicalisme européen. »

D'autres résolutions fixant la politique générale de l'Union, ses rapports avec les autres mouvements européens, ont également été votées. Elles témoignent du même souci d'aller au delà des intérêts particuliers pour sauvegarder ceux du continent.

Il convient d'accorder à ce mouvement de coordination et d'union l'intérêt qu'il mérite. Les tendances suivent une voie convergente à celle du syndicalisme. Ce qui explique la participation active de nombreux leaders syndicaux européens au congrès de Rome. Nous qui restons volontairement à l'extérieur, suivons cependant avec la plus grande sympathie ces efforts valeureux qui tendent à la renaissance de l'Europe. Rien ne dit que nous ne joindrons pas nos forces à toutes celles qui s'épaulent actuellement dans l'Union européenne des fédéralistes, si ceux qu'on appelle les grands, en vertu du critère arbitraire du nombre, s'y mêlent à leur tour. Sans doute, cette attitude de prudente expectative n'est-elle pas des plus glorieuses. Mais il ne faut pas oublier quelques déceptions cuisantes essuyées par les idéalistes helvétiques au cours des trente dernières années. Si les personnalités suisses engagées dans ce mouvement voulaient bien nous donner des gages de leur bonne volonté dans la bataille sociale qui se déroule dans notre propre pays, cela nous conduirait peut-être à sortir de notre réserve. Car les bonnes intentions doivent se manifester pratiquement dans le petit cercle pour s'étendre au grand. Le contraire peut sans doute arriver, mais l'expérience montre qu'il s'agit alors de réjouissantes exceptions!

Bibliographie

L'Assurance-Vieillesse et Survivants en Suisse. Par Pascal Frochaux, docteur en droit de l'Université de Paris. En vente chez Librairie Payot. 158 pages. Fr. 6.75.

Dans cet ouvrage, préfacé par M. André Marchal, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Paris, M. Frochaux a tenu tout d'abord à faire la synthèse des principes sociaux qui se sont dégagés progressivement dans notre pays et qui constituent le support de cette grande œuvre sociale dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle paraît conforme au tempérament du peuple suisse. Puis, par une analyse méticuleuse et fort judicieuse de la loi et de son champ d'application, l'auteur met en relief certaines données de politique sociale où l'élément économique a bien sa place mais dans lesquelles il fait intervenir l'élément proprement humain. L'homme, en effet, ne peut pas être dissocié de la société à laquelle il appartient, de même que la société ne peut pas faire abstraction des éléments qui la composent. C'est en fonction de l'homme, être doué de personnalité propre autant qu'être social, que doivent être résolus les problèmes que comporte la vie moderne.